

## Règlement général des Héros en Or - 2025 (3ème édition)

### Article 1 - L'événement

Les Héros en Or est un événement sportif, familial et solidaire dont l'objectif principal est de collecter des fonds reversés à La Ligue contre le cancer du Loiret pour financer un projet dédié aux cancers pédiatriques (recherche médicale, équipements, ...).

La troisième édition a lieu le dimanche 14 septembre 2025 à l'Île Charlemagne dans la commune de Saint-Jean-Le-Blanc (45650).

### Article 2 - Organisateur

Les Héros en Or est organisé par le CFA Pharmacie de la Région Centre-Val de Loire, qui dépend de l'association AFPPREC, organisme gestionnaire fondé en 1977. Le siège social est situé au 7 rue François Hauchecorne à Orléans (45000).

### Article 3 - Parcours et horaires

Trois parcours sont proposés :

- Parcours 5 km marche
- Parcours 5 km course chronométrée
- Parcours 10 km course chronométrée

L'itinéraire de chaque parcours est communiqué sur le site internet : [www.lesherosenor.fr](http://www.lesherosenor.fr)

Horaires de départ :

- > **9h30** : marche 5 km
- > **10h00** : course 10 km
- > **10h10** : course 5 km

Les échauffements pour les courses 5 km et 10 km sont prévus simultanément à 9h45.

#### **Accueil des participants et ouverture du village d'animations à partir de 8h30.**

L'utilisation par les participants d'engins mécaniques est interdite pour tous les parcours (rollers, patins à roulettes, skate, etc.).

### Article 4 - Conditions de participation

Les parcours sont ouverts aux participants licenciés\* et non licenciés, tout sexe confondu. Il est expressément indiqué que les participants prennent part à l'événement sous leur propre et exclusive responsabilité.

*\*Licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise ou Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de l'événement*

### Conditions particulières :

#### > **Parcours 5km marche :**

- Parcours ouvert aux adultes et adolescents de plus de 12 ans (les moins de 12 ans peuvent participer sans inscription sous la responsabilité de leur responsable légal)
- Les participants déclarent avoir les conditions physiques et médicales suffisantes et appropriées pour marcher à l'allure de leur choix
- Au moment de son inscription en ligne ou le jour de l'événement au plus tard, le participant mineur (+ de 12 ans) devra joindre une autorisation du responsable légal. L'autorisation à compléter est disponible depuis la plateforme d'inscription en ligne.

#### > **Parcours 5km course chronométrée :**

- Les participants devront être âgés d'au moins 13 ans le jour de la course
- Pour les mineurs : au moment de son inscription en ligne ou le jour de l'événement au plus tard, le participant mineur devra fournir :
  - une autorisation du responsable légal (l'autorisation à compléter est disponible depuis la plateforme d'inscription en ligne)
  - une copie de la licence FFA ou un certificat médical de moins d'un an autorisant la pratique de la course à pied (y compris en compétition)
- Pour les majeurs : au moment de son inscription en ligne ou le jour de l'événement au plus tard, le participant majeur devra fournir une copie de la licence FFA ou l'attestation de suivi du [Parcours Prévention Santé](#) (datant de moins de 3 mois avant l'événement)

#### > **Parcours 10km course chronométrée :**

- Les participants devront être âgés d'au moins 15 ans le jour de la course
- Pour les mineurs : au moment de son inscription en ligne ou le jour de l'événement au plus tard, le participant mineur devra fournir :
  - une autorisation du responsable légal (l'autorisation à compléter est disponible depuis la plateforme d'inscription en ligne)
  - une copie de la licence FFA ou un certificat médical de moins d'un an autorisant la pratique de la course à pied (y compris en compétition)
- Pour les majeurs : au moment de son inscription en ligne ou le jour de l'événement au plus tard, le participant majeur devra fournir une copie de la licence FFA ou l'attestation de suivi du [Parcours Prévention Santé](#) (datant de moins de 3 mois avant l'événement)

## **Article 5 - Inscriptions et tarifs**

Les inscriptions s'effectuent sur le site internet de Protiming (société de chronométrage sportif et gestionnaire des inscriptions en ligne d'événements) : [lien d'inscription](#)

**Date limite des inscriptions en ligne : vendredi 12 septembre 2025 à 14h00**

Possibilité de s'inscrire sur place le jour de l'événement jusqu'à 15 minutes avant le départ, **dans la limite des places restantes.**

**Pour des raisons de sécurité et pour assurer le bon déroulement de l'événement, l'organisation a fait le choix de mettre à la vente seulement 750 dossards (375 dossards pour le parcours 5km et 375 dossards pour le parcours 10km).**

Tarif si inscription sur ProTiming :

Tarif unique de **10€**

*Le tarif indiqué est hors frais de gestion d'un montant de 1€*

Tarif si inscription le jour de l'événement :

Tarif unique de **15€**

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

**N.B : L'organisation essaie autant que possible de s'améliorer dans sa démarche de respect de l'environnement. En ce sens, nous ne proposons pas de t-shirts cette année. Nous vous invitons vivement à réutiliser votre t-shirt des éditions précédentes.**

**> Pour les nouveaux participants à la course, un stock limité de t-shirt (édition 2024) est à disposition en taille M uniquement. Il vous sera remis sur demande lors du retrait de votre dossard.**

**> Pour les marcheurs, un bracelet en papier recyclé vous sera remis au stand de retrait le jour de l'événement. Ce bracelet vous permet d'être identifié en tant que participant à l'événement en cas de besoin.**

## Article 6 - Remboursement

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'impossibilité de la part du participant de participer à un parcours pour quelque motif que ce soit.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation de l'événement du fait de la Mairie d'Orléans, de Saint-Jean-Le-Blanc, de la préfecture ou par décision des organisateurs des Héros en Or pour des raisons sanitaires ou sécuritaires si celle-ci intervient après le 14 juin 2025.

## Article 7 - Retrait des dossards

***Seuls les participants à un parcours de course sont concernés par le retrait des dossards.***

À noter, qu'**une pièce d'identité sera demandée lors du retrait**. Si une personne vient retirer des dossards pour ses proches, une copie des cartes d'identité de chaque participant devra être présentée.

À noter également que le dossard ne pourra être remis que si le dossier du participant est complet.

Avant l'événement :

Les participants à l'une des courses peuvent, s'ils le souhaitent, retirer leur dossard avant l'événement. Les lieux et horaires pour le retrait sont les suivants :

- Mercredi 10 septembre 2025 de 17h00 à 19h00 à la boutique RRunning
- Jeudi 11 septembre 2025 de 17h00 à 19h00 à la boutique RRunning
- Vendredi 12 septembre 2025 de 11h00 à 14h00 au CFA Pharmacie

→ Adresse CFA Pharmacie : 7 rue François Hauchecorne, 45000 ORLÉANS

→ Adresse RRunning : 18 rue Sainte Catherine 45000 ORLÉANS

### Le jour de l'événement :

Les dossards sont à retirer maximum 30 minutes avant le début de chaque course. Passés ces délais, aucun retrait ne sera accepté.

**N.B : Les dossards sont à restituer à l'arrivée.**

## Article 8 - Service de consigne

Un service de consigne est mis à disposition des coureurs (uniquement sur présentation du dossard) afin de faciliter le dépôt des affaires personnelles sur l'événement. Dans un souci d'organisation, les affaires devront être rangées dans un sac.

Proche du stand de retrait des dossards, ce service est ouvert de 08h30 à 11h30.

## Article 9 - Ravitaillement

Deux points de ravitaillement en boissons sont prévus sur le parcours.

Un point de ravitaillement de fin de parcours est organisé sur le village d'animations.

## Articles 10 : Chronométrage

Le chronométrage est assuré par la société Protiming via des transpondeurs électroniques intégrés au dossard. Le port d'un transpondeur ne correspondant pas à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent.

## Article 11 : Classement et récompenses

Une médaille sera attribuée aux 3 premiers finalistes de chaque course chronométrée. Les podiums sont les suivants :

- Podium course 5 km chronométrée femmes
- Podium course 5 km chronométrée hommes
- Podium course 10 km chronométrée femmes
- Podium course 10 km chronométrée hommes

La remise de prix aura lieu à 11h30.

Les classements seront diffusés le jour même sur le site internet des Héros en Or.

## Article 12 - Sécurité

La sécurité est assurée par des secouristes et la présence d'un médecin.

Des bénévoles sont également postés tout au long du parcours.

## Article 13 - Assurances

Responsabilité civile : conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants à l'événement « Les Héros en Or ». En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de l'événement. Cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont pourraient bénéficier les participants par ailleurs. Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande.

Individuelle accident : tous les participants à l'événement « Les Héros en Or » licenciés ou non à une fédération sportive, sont couverts par une assurance Individuelle accident garantissant le versement d'un capital en cas de dommages corporels (décès ou invalidité permanente) dus à un accident survenu sur le parcours de l'événement « Les Héros en Or ». L'indemnisation, en fonction des dommages, intervient dès lors que l'assuré est victime d'un accident durant sa participation à l'événement.

## Article 14 - Image

Par sa participation à l'événement « Les Héros en Or », chaque participant autorise expressément le CFA Pharmacie et ses partenaires à fixer sur tout support et par tout moyen, et par suite, à reproduire et à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, son nom, son image, sa voix, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre de l'événement « Les Héros en Or », sous toute forme, sur tout support existant ou à venir, en tout format, pour toute communication au public dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou promotionnelles, et pour toute la durée de la protection actuellement accordée en matière de droit d'auteur par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Chaque participant autorise expressément et irrévocablement le CFA Pharmacie et ses partenaires, afin de répondre aux impératifs des campagnes publicitaires et/ou promotionnelles, apporter aux images toute modification, adjonction, suppression, qu'elle jugera utile pour l'exploitation de sa propre image dans les conditions définies ci-dessus, associer et/ou combiner à sa propre image toutes autres images, tous slogans, signatures, accroches, légendes, marques, signes distinctifs, mentions légales, visuels et, de manière générale tout élément de toute nature au choix de l'organisateur destiné notamment à illustrer les supports de communications.

Le participant garantit n'être lié par aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image et/ou de son nom et/ou de sa voix. L'organisateur s'interdit toute exploitation préjudiciable à

la dignité des participants. Exceptionnellement ce droit à l'image pourra être également cédé à une entreprise partenaire de la course pour ses propres besoins de communication interne.

## Article 15 - Données personnelles

Le CFA Pharmacie s'engage à respecter la confidentialité des données à caractère personnel communiquées par le participant, et à les traiter dans le respect du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données).

Les données à caractère personnel recueillies sont : le nom, le prénom, la date de naissance, le sexe, l'adresse postale, le numéro de téléphone et l'adresse mail des participants.

Les informations recueillies auprès des participants sont enregistrées et utilisées par le CFA Pharmacie pour leur adresser des informations sur l'événement « Les Héros en Or » et sur le CFA Pharmacie.

Le CFA Pharmacie ne divulgue pas vos données personnelles à d'autres entreprises à des fins marketings ou commerciales.

Le CFA Pharmacie ne commercialise en aucun cas les données qui lui sont confiées.

Vos données pourront être transmises à nos prestataires en charge de l'inscription à la course.

Nous nous engageons à supprimer les données à caractère personnel au bout d'environ 5 ans.

Conformément au règlement général de protection des données (RGPD) du 25 mai 2018, les participants peuvent exercer leur droit d'opposition et/ou d'accès aux données les concernant et les faire rectifier en contactant l'association par mail ([dpo@cfapharmacie.com](mailto:dpo@cfapharmacie.com)) ou par courrier : CFA Pharmacie 7 rue François Hauchecorne, Orléans 45000.

## Article 16 - Acceptation du présent règlement

La participation à l'événement « Les Héros en Or » implique l'acceptation par chaque participant de l'intégralité du présent règlement.